



## LES AIDES AUX VACANCES DES CAF

Visite d'Adrien Taquet, secrétaire d'État  
auprès du ministre des Solidarités et de la Santé,  
chargé de l'Enfance et des Familles  
le jeudi 15 juillet 2021  
au camping des Ayguades à Gruissan

Les vacances représentent un temps fort pour les familles, en contribuant au resserrement des liens familiaux et à la prise de recul par rapport au quotidien. Elles sont aussi l'occasion du renforcement du lien social et de la découverte de nouveaux horizons. Or, aujourd'hui, près de 40 % des Français, dont 3 millions d'enfants, ne partent pas en vacances, pourtant reconnues comme un droit par la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions.

Parce que les vacances sont nécessaires au bien-être des familles, et représentent un levier de soutien à la parentalité, mais également un accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie, les Caisses d'allocations familiales se mobilisent pour permettre au plus grand nombre d'y accéder : **en 2019, elles ont versé au total 91 millions d'euros** pour soutenir les départs en vacances, permettant ainsi à 200 000 familles, 500 000 enfants et jeunes d'en bénéficier.





# S O M M A I R E

1. LES AIDES AUX DÉPARTS EN VACANCES VERSÉES PAR LES CAF
2. VACAF, UN SERVICE MUTUALISÉ AU SERVICE DES CAF
3. LE SOUTIEN DES CAF AUX STRUCTURES DE VACANCES ET AUX PARTENAIRES
4. ANNEXE  
LE CAMPING LVL LES AYGADES À GRUISSAN

Acteur majeur des départs en vacances des familles allocataires, la contribution des Caf se décline en aides financières locales et en accompagnement des publics les plus fragiles. La branche Famille soutient également les principaux acteurs de ces départs en vacances (collectivités, associations, acteurs du tourisme social) pour la réalisation d'actions de proximité au service du départ des familles les plus éloignées des vacances.

>> A ce titre, 91 millions d'euros ont été versés par les Caf en 2019 pour soutenir les départs en vacances en famille et les séjours collectifs des enfants et adolescents.

Dans le cadre d'une mutualisation volontaire, 96 Caf ont choisi de confier la gestion de tout ou partie de leurs aides aux vacances à VACAF.

## 1. LES AIDES AUX DÉPARTS EN VACANCES VERSÉES PAR LES CAF

Les actions engagées par la branche Famille contribuent à :

- Favoriser une meilleure information des familles et partenaires sur les aides aux vacances proposées par les Caf ;
- Réinscrire les vacances comme levier de l'accompagnement des familles dans une dynamique de parcours ;
- Renforcer l'articulation entre les aides proposées par les différents acteurs : Cnaf, Ancv, collectivités, acteurs du tourisme social ;
- Harmoniser les modalités d'accessibilité et de gestion des aides au départ aux vacances des familles et des enfants ;
- Renforcer l'évaluation des impacts des aides aux vacances dans les parcours de vie des familles ainsi que la dimension d'observatoire de VACAF.

Les aides financières individuelles attribuées par les Caf s'adressent à la fois aux familles pour les soutenir dans le cadre de leurs séjours de vacances (ex : en campings, en centres de vacances), et à leurs enfants (de 3 à 17 ans révolus) afin de leur permettre de vivre l'expérience de séjours collectifs en autonomie (en colonies, en camps).

Les critères d'attribution de ces aides sont fixés par les Conseils d'administration de chaque Caf dans leur règlement intérieur d'action sociale selon des modalités qui leur sont propres (durée et fréquence des aides, niveaux de quotient familial pris en compte...) afin de répondre aux besoins identifiés lors de diagnostics locaux et en complémentarité avec l'ensemble des services proposés aux allocataires.

Ces aides financières individuelles représentent près de 20 % des budgets d'action sociale des Caf, soit l'un de leurs principaux postes de dépenses.

Les Caf interviennent en priorité auprès des familles ne partant pas ou peu en vacances, que ce soit pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle, rendant impossible pour elle l'idée d'un départ en vacances. Ainsi, en 2021, pour la majorité des Caf, les familles ayant un QF\* jusqu'à 700 € bénéficient des aides aux vacances Familles.

\*Le quotient familial est utilisé par les Caf pour attribuer les aides financières, ainsi que par les mairies et les associations qui organisent des accueils de loisirs pour le calcul des tarifs. Il prend en compte les ressources mensuelles des familles allocataires (revenus professionnels et/ou de remplacement, prestations familiales perçues) et la composition familiale.



Pour accompagner la crise sanitaire et permettre à davantage de familles de se ressourcer en vacances, le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé d'allouer en 2021 une enveloppe de 8 millions d'euros supplémentaires. Une partie de ces fonds sera dédiée à l'expérimentation d'une aide aux transports gérée par VACAF.

### Un soutien aux départs en vacances des plus fragilisés

En complément d'une aide financière, les Caf accompagnent les familles fragilisées par un évènement de vie (décès, séparation, handicap, ...) dans leur départ en vacances par l'intervention d'un travailleur social de la Caf ou d'un partenaire conventionné, tels que les centres sociaux, Atd Quart monde, le Secours populaire, Les restos du cœur, etc.

Selon les situations, l'accompagnement peut concerner la recherche d'un hébergement, la mobilisation des différentes aides financières, la préparation du séjour. Il peut se poursuivre après le séjour, afin de valoriser les acquis et bienfaits et faciliter le parcours d'autonomie des familles.

Certaines Caf développent également des «points d'information vacances» (PIV) qui sont des guichets uniques d'information et d'aides aux vacances, en partenariat avec des acteurs locaux.

## 2. VACAF, UN SERVICE MUTUALISÉ AU SERVICE DES CAF

La Caf de l'Hérault, en charge de la mission nationale VACAF depuis sa création en 1999, a contribué à son développement, ce qui porte aujourd'hui le nombre de Caf adhérentes de 23 à 96.

VACAF propose une gestion mutualisée des aides aux vacances des Caf avec des dispositifs favorisant le départ en vacances des familles, des enfants et des jeunes et accompagne les Caf dans l'élaboration de leur politique vacances.

### Les dispositifs d'aides aux vacances de VACAF

L'AVF (Aide aux vacances familles) s'adresse aux familles autonomes dans la réservation de leur séjour. L'AVS (Aide aux vacances sociales) propose un accompagnement de la famille par un porteur de projet au départ en vacances.

La part des aides VACAF dans le coût global des séjours varie de 40 à 80 %, selon le quotient familial des bénéficiaires.

>>> 58,6% des familles bénéficiaires de l'Aide aux vacances familiales (AVF) et 66,61% des familles bénéficiaires de l'Aide aux vacances sociales (AVS), sont monoparentales.

L'AVE (Aide aux vacances enfants) permet aux familles de faire découvrir à leurs enfants de participer à des séjours de vacances collectifs (colos et camps).

Autant de dispositifs qui ont permis à près de 102 000 familles et 32 000 enfants de partir en séjours de vacances en 2020 soit près de :

- 400 000 personnes (parents et enfants, tous dispositifs confondus).
- 54 millions d'euros alloués par VACAF pour un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros.

## L'offre VACAF

Les familles éligibles aux aides aux vacances reçoivent un courrier de leur Caf en début d'année et sont invitées à choisir leur séjour de vacances sur le site vacaf.org parmi une liste de partenaires labellisés par VACAF.

Une fois le séjour réservé, le partenaire calcule l'aide de la famille en fonction de son quotient familial et la déduit du coût du séjour selon un système de tiers-payant : des arrhes sont versées par la famille qui paie ensuite le reste à charge du séjour un mois avant le départ. Ce système de gestion sécurisé permet d'éviter à la famille d'avancer la totalité du coût du séjour.

Aujourd'hui, VACAF propose une offre variée de près de 7 800 partenaires familles et enfants aux allocataires dont :

- 3 885 centres de vacances et campings labellisés par VACAF pour des séjours familles, ce qui permet de garantir une offre diversifiée à travers toute la France et un accueil de qualité sur l'ensemble des centres agréés.
- 3 900 organisateurs de séjours enfants et adolescents conventionnés par les Caf et/ou VACAF sur tout le territoire.

## Un interlocuteur unique pour les 96 Caf adhérentes et les 7 800 structures de vacances

Au-delà d'un opérateur qui gère les aides aux vacances des Caf adhérentes, VACAF c'est aussi :

- Un interlocuteur privilégié des structures de vacances, notamment pour la gestion du tiers payant,
- La mise à disposition des familles d'un site proposant une offre variée de séjours,
- La garantie d'une offre de qualité qui passe par une certification ISO 9001 depuis 2016, des contrôles des structures, ainsi que des enquêtes de satisfaction conduites auprès des familles allocataires et des partenaires labellisés.

## L'innovation au service des familles

La mutualisation proposée par VACAF permet également d'innover avec de nouveaux dispositifs adaptés aux contextes et besoins des familles.

### >> Une aide Premières lignes en 2020

Un dispositif exceptionnel a été proposé en 2020 par VACAF aux Caf. Il permettait un départ en vacances aux familles dont l'un des parents, bénéficiaire de la prime d'activité avec enfant, avait travaillé au contact direct du public pendant la période de confinement.

L'aide aux vacances exceptionnelle «Premières lignes» a été déployée dans une soixantaine de départements et a permis à plus de 8 000 familles de profiter de ce temps de répit avec une aide de 100 à 737 € par séjour.

### >> Les séjours AVS pré-réservés (en linéaires)

Ce dispositif vise à pré-réserver des séjours chez des partenaires volontaires labellisés AVS (Aide aux vacances sociale) pour les proposer ensuite aux familles accompagnées dans leur départ en vacances et ainsi leur garantir une disponibilité de séjour.

En 2020, 13 Caf ont participé à l'AVS en linéaires et 800 séjours ont été pré-réservés pour leurs familles bénéficiaires.

### >> Une aide au transport en 2021

Le transport constitue souvent un frein au départ en vacances et, en fonction du lieu de résidence, un facteur d'inéquité entre les familles.

C'est pourquoi VACAF expérimente cet été une aide au transport avec 6 Caf.

Les familles avec un QF inférieur à 500 € pourront bénéficier de cette aide (sur fonds Cnaf) pour un seul séjour en juillet-août. Cette aide forfaitaire est calculée en fonction de la distance parcourue entre la commune de résidence et le lieu de vacances (100 € au delà de 200 km et 200 € au delà de 400 km).

## 3. LE SOUTIEN DES CAF AUX STRUCTURES DE VACANCES ET AUX PARTENAIRES

La Cnaf et les Caf soutiennent également les principaux acteurs des départs en vacances : les collectivités locales, les associations organisatrices de séjours ou encore les acteurs du tourisme social\* selon plusieurs modalités :

### La prestation de service Vacances

Depuis 2005, cette prestation permet de compenser une partie des dépenses engagées par les structures de vacances pour accueillir des familles qui font l'objet d'un accompagnement social par les Caf ou un partenaire.

>> Sur la COG actuelle, entre 2018 et 2020, 6700 familles ont été accueillies dans les structures de vacances soutenues par cette prestation pour un montant total de 985 000 euros.

### POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES CENTRES DE VACANCES

Depuis 2016, afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service Vacances, les centres doivent proposer aux familles confrontées au handicap, un accueil adapté à leurs besoins. Par exemple, l'accessibilité des locaux, l'accueil des enfants handicapés et de leurs frères et sœurs au sein des clubs-enfants avec du personnel formé, un référent sur place pour accueillir les familles et répondre à leurs demandes, etc.



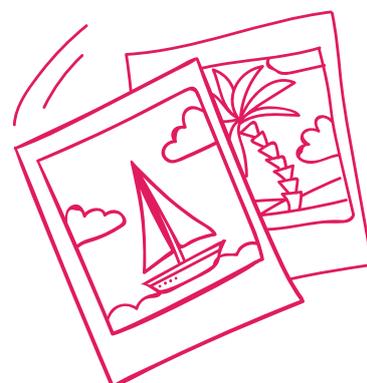
### La signature de conventions de partenariat nationales

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, Isabelle SANCERNI, Présidente du Conseil d'administration de la Cnaf, et Vincent MAZAURIC, Directeur général, ont signé une convention avec Michelle DEMESSINE, Présidente de l'Union nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) et Simon THIROT, son délégué général, afin de renforcer leur coopération en faveur des aides au départ en vacances des publics les plus fragiles. Cf. le communiqué diffusé à cette occasion.

La Cnaf est également signataire d'une convention de partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances (Ancv), qui vise à renforcer la complémentarité de leurs aides aux vacances et la réalisation d'actions communes entre ces deux acteurs majeurs du départ en vacances des familles.

### La prestation de service ordinaire

La prestation de service ordinaire est versée aux accueils de loisirs (Alsh), qui proposent dans le cadre de leurs activités, des séjours souvent appelés «mini-camps» d'une à quatre nuits, généralement organisés en proximité et intégrés au projet pédagogique de l'accueil avec les animateurs de l'Alsh.



## Le Contrat Enfance-Jeunesse

Le Contrat Enfance-Jeunesse permet également de co-financer des séjours de vacances (colonies, camps) pour les enfants et adolescents organisés par les collectivités territoriales ou via des prestataires.

Outre ces contributions financières, la branche Famille soutient également les principaux acteurs des départs en vacances via un financement national pluriannuel tels que la Ligue de l'Enseignement, l'Union française des centres de vacances (Ufcv), le Secours populaire, Atd Quart monde, Vacances et familles, Vacances ouvertes.

## 4. ANNEXE

### LE CAMPING LES AYGADES À GRUISSAN (AUDE)

#### Un camping labellisé VACAF



Le camping Loisirs Vacances Languedoc les Ayguades est labellisé VACAF depuis 2004. Il est aussi agréé prestation de service Vacances depuis 2015. Détenteur du label Tourisme et Handicap, le restaurant, la piscine, les sanitaires et même l'accès à la plage sont conçus pour accueillir les personnes en situation de handicap

Situé dans l'Aude entre Gruissan et Narbonne Plage, avec un accès direct à la plage, le camping LVL Les Ayguades reçoit chaque année de nombreuses familles bénéficiaires d'une aide AVF ou AVS.

En 2021, près de 400 familles profiteront d'un séjour de vacances avec une aide VACAF dans ce camping.

En juillet et en août, une équipe d'animation est présente pour proposer club enfants, animations jeunes et familles.

Les infrastructures sont nombreuses : salle de fitness, aire de jeux pour enfants, terrain de sport, boulodrome, bibliothèque, location de vélo, paddle et kayak....

Tous les services nécessaires au séjour sont accessibles directement sur le camping : restaurant, épicerie, snack-bar, laverie, espace barbecue... pour faciliter l'organisation du séjour des familles.

#### L'association LVL (Loisirs Vacances Languedoc)

L'Association LVL a été fondée en 1966 avec pour objectif de permettre l'accès aux vacances aux familles à revenus modestes.

Elle achète et aménage un terrain aux Ayguades en 1974 à l'occasion de la création de Gruissan dans le cadre de l'aménagement du littoral. Ce terrain de 6 hectares deviendra alors le camping LVL Les Ayguades en bord de mer.

D'année en année, soucieux de ne pas proposer un "tourisme au rabais", le camping progresse en confort. Il introduit des habitats légers de loisirs d'abord en plastique, puis en bois. Il étend ensuite la part de mobil-homes de plus en plus confortables avec de nouveaux équipements en dur (dont un bâtiment de restaurant et un espace aquatique). Finalement, le camping se verra alors classé 4 étoiles. Ayant élargi sa fréquentation de Pâques à la Toussaint, il contribue à l'économie locale avec probablement dans la région le plus grand nombre d'emplois salariés équivalents temps plein par hectare d'hôtellerie de plein air.



**CONTACT  
PRESSE**

**VACAF - Caf de l'Hérault**

• Anne Zenou, Directrice de VACAF  
Tél. 04 67 22 92 04 - Port. 06 03 38 09 13  
anne.zenou@cafherault.cnafmail.fr

• Claire Barbe, Responsable Communication et Labellisation VACAF  
Tel. 04 67 22 92 98  
claire.barbe@cafherault.cnafmail.fr

• Pauline Lukas, Attachée de Direction, Responsable communication / marketing, Caf de l'Hérault  
Tél. 04 67 22 99 17 - Port. 06 22 92 87 90  
pauline.lukas@cafherault.cnafmail.fr